

## 07-05-2018 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 7 mai 2018, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire:	Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1:	Monsieur Réjean St-Laurent
Siège #2:	Monsieur Richard Fournier
Siège #3:	Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4:	Madame Micheline Morin
Siège #5:	Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6:	Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence du maire Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 avril 2018
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) -----
6. Invitations
  - a) MTMDET – programmation routière 2018-2020
  - b) Table de discussion centenaire
7. Demandes de don et d'appui
  - a) -----
8. Maire-suppléant et substitut
9. Autorisation de signature du maire-suppléant
10. Modification de la résolution 52-18
11. Modification de la résolution 69-18
12. Concours «Bénévole de l'année 2018»
13. Nivelage des rangs pour l'année 2018
14. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de La Matapédia
15. Mandat à la MRC de La Matapédia - TECQ
16. Vidange des fosses septiques
17. Formation – Eaux usées
18. Entente de développement locale 2018
19. Médiaposte – offre d'emploi - Camping
20. Suivi - Demande de remboursement pour réparation
21. Demande au Clergé
22. Suivi de dossiers
23. Divers: a) b) c) d)
24. Questions de l'assemblée
25. Levée de la réunion

### **79-18**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: Banquet des maires 2021 et concassé stationnement. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**80-18****Adoption du procès-verbal**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le procès-verbal du 9 avril 2018 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: résolution 62-18, la facture de Anicet Fournier n'est pas de 80.32\$ mais plutôt de 80.48\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**81-18****Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Bélanger Jean-Paul, 2 déplacements Amqui (CISSS et Député Massé)	57.60
Télus, camping au 10 avril 2018	65.65
Hydro-Qc, #621701837337, éclairage public	183.89
Petite caisse, médiaposte (centenaire)	28.90
Jean Anna, remb. Table d'harmonisation	110.00
Ent. Clermont Gauvin, 6 <sup>ième</sup> vers déneigement	17 596.47

**COMPTES NON PAYÉS**

André Roy, #9705, lampadaire #85	129.12
Bonichoix, #681864, articles nettoyages	46.88
Chambre de commerce, #7073, déjeuner Budget député Massé (maire présent)	28.74
Clérobéc, #22740-22745-22958-16454, asphalte froide et mat. divers	752.55
Conciergerie d'Amqui, #144161-144162, collectes avril et suppl.	1 221.87
Croix-Rouge, #537082, contribution sinistrés 2018-2019	160.00
Ent. Clermont Gauvin, #431-432, 12 cordes bois, dégager neige fossé	2 161.54
Ent. Plourde, #1047926, essence	110.00
Exc. M. Perreault, #4598, dégager neige fossé (Martin Alain)	218.45
Fonds d'information territoire, #201800583129, mutation	4.00
Fournier Anicet, #6, 6 <sup>ième</sup> vers. déneigement et déneg. garage	686.94
Fournier Yvon, 3 <sup>ième</sup> vers. convoyeur (paiement final)	1 149.75
Hydro-Qc, #666701738284, camping	204.77
Hydro-Qc, #613601906306, hôtel de ville	291.54
Hydro-Qc, #613601906307, garage	128.05
Hydro-Qc, #613601906308, système pompage	416.94
Hydro-Qc, #613601906309, station pompage	259.91
Impression Alliance, #12435, contrat bottin 2018	349.52
Kopilab, #222785, photocopieur (avril 2018)	149.22
MRC Matapédia, #19253-19473, hon. au 3 mars pour RIRL et répartitions	4 014.24
Télus, Hôtel de Ville au 28 avril 2018	231.58
Ville d'Amqui, #3964-3965, piscine (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ième</sup> vers)	1 028.00

**82-18****MTMDET - Programmation routière 2018-2020**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil mandate Roland St-Pierre, conseiller, à représenter la municipalité lors d'une rencontre avec monsieur Yves Berger, Directeur régional de MTMDET concernant la programmation routière 2018-2020. Cette rencontre aura lieu le 10 mai prochain à Amqui. La municipalité remboursera les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Au point 6b de l'ordre du jour, j'informe le conseil municipal et la population qu'une table de discussion citoyenne pour le centenaire aura lieu le 5 juin à 19h.*

**83-18**

**Maire-suppléant et substitut**

Considérant que deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge;

Considérant que l'article 116 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Considérant que l'article 210.24. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres.

1993, c. 65, a. 71; 1999, c. 40, a. 202; 2001, c. 25, a. 149.

Considérant que Jean-Paul Bélanger, maire, demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu:

1. de nommer Micheline Morin à titre de mairesse-suppléante du 5 juin 2018 au 7 janvier 2019;
2. de nommer Micheline Morin à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote ;

**84-18**

**Autorisation de signature du maire-suppléant**

Proposé par Richard Fournier et résolu que Micheline Morin, mairesse-suppléante, soit autorisée à signer les chèques en l'absence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du 5 juin prochain jusqu'à ce que le maire-suppléant suivant signe tous les documents nécessaires pour qu'il soit en fonction officielle. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**85-18**

**Modification de la résolution 52-18**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal modifie le montant de 60 533\$ inscrit au dernier paragraphe de la résolution 52-18 par le montant de 135 217\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**86-18**

**Modification de la résolution 69-18**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal modifie la résolution 69-18 comme suit: changer le mot «financière» par le mot «financier» dans le titre, remplacer le deuxième paragraphe par «Considérant que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme pour le décohesionnement sur la rue Principale et de la reconstruction sur la rue de l'Église (RIRL)» et ajouter entre le deuxième et le troisième paragraphe «Considérant que la municipalité désire faire réaliser des travaux de décohesionnement sur la rue de l'Église (TECQ)». Monsieur le Maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**87-18**

**Concours «Bénévole de l'année 2018»**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu par le conseil municipal que suite au dépôt des formulaires pour le concours «Bénévole de l'année 2018», c'est la candidature de madame Thérèse Soucy. Elle a été choisie par Le Cercle de Fermières pour son implication, son écoute et sa disponibilité. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**88-18**

**Nivelage des rangs pour l'année 2018**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Katie St-Pierre et Jessy Boulanger à faire le nivelage des rangs à chaque fois qu'il en sera nécessaire, et ce, durant toute la saison 2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**89-18**

**Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'Expertise technique par la MRC de La Matapédia - TECQ**

Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia propose un addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service d'ingénierie et d'expertise technique qui consiste à soustraire les frais de déplacement du personnel des frais de base mentionnés à l'article 5 de l'entente;

Considérant que l'objectif visé par cette modification est de maintenir le montant des quotes-parts le plus bas possible pour le service de génie;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité;

Par conséquent il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil de la Municipalité de St-Cléophas accepte l'addenda à l'Entente intermunicipale entre la MRC de La Matapédia et les municipalités de la MRC relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique; l'addenda proposé consiste à enlever les frais de déplacement du troisième paragraphe du premier alinéa de l'article 5 de ladite entente.

D'autoriser monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité.

**90-18**

**Mandat à la MRC de La Matapédia - TECQ**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il demande au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) une prolongation d'un an qui permettra de compléter les travaux autorisés dans le cadre du programme financier TECQ 2014-2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Au point 16 de l'ordre du jour, concernant la vidange des fosses septiques, le conseil reporte le sujet en juin.*

**91-18**

**Formation - Eaux usées**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate Katie St-Pierre à faire le nécessaire pour inscrire madame Jessy Boulanger et monsieur Nelson Sirois afin qu'ils détiennent un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées délivré en vertu du programme de formation et de qualification professionnelle établi par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Monsieur le maire demande à tous de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**92-18**

**Entente de développement locale 2018**

Il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu que:

- La municipalité de Saint-Cléophas confirme une participation financière de 5 000\$ pour l'année 2018 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de La Matapédia;
- La municipalité délègue monsieur Normand St-Laurent, conseiller, comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du Comité de l'Avenir de St-Cléophas;
- La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.
- La municipalité autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

Monsieur le maire demande à tous de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**93-18**

**Médiaposte – offre d'emploi – Camping**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire parvenir un médiaposte à chaque adresse civique afin d'engager 2 personnes comme journaliers(ères) au camping du 18 juin au 7 septembre 2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**94-18**

**Suivi – Demande de remboursement pour réparation**

Proposé par Richard Fournier et résolu que la municipalité refuse la demande de madame Joanie Parent concernant le remboursement des réparations de son véhicule. Après vérification, il a été constaté que des cônes avaient été placés aux endroits appropriés par l'employée municipale. À la suite de cette constatation, le conseil considère que l'évènement survenu est un hasard de la route. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**95-18**

**Demande au Diocèse de Rimouski**

Considérant que la municipalité est propriétaire de l'église de St-Cléophas depuis 2014;

Considérant que l'entière responsabilité financière de l'infrastructure appartient maintenant à la municipalité;

Considérant que la Fabrique de St-Cléophas a cumulée une réserve financière de 30 000\$ pour couvrir les frais de démolition de celle-ci, s'il en était nécessaire;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de St-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire parvenir une lettre au Diocèse de Rimouski les informant que le conseil tient à recevoir ledit 30 000\$.

## Au point 22 de l'ordre du jour:

### Suivi de dossier

**Réjean St-Laurent:** Rien pour ce mois-ci

**Richard Fournier:** Rien pour ce mois-ci

**Roland St-Pierre:** Rien pour ce mois-ci

**Micheline Morin:** Rien pour ce mois-ci

**Normand St-Laurent:** **Biblio:** L'inauguration est toujours prévue en juin.

**Loisirs:** La collecte de bouteilles qui a eu lieu le 5 mai dernier a permis d'amasser 520.30\$. L'AGA sera le 17 mai prochain à 19h et un médiaposte sera envoyer à chaque adresse civique. Les activités lors du carnaval ont permis d'amasser 1 040\$.

**Réjean Hudon:** Rien pour ce mois-ci

**Jean-Paul Bélanger:** Rien pour ce mois-ci

**Jessy Boulanger:** Consommation: 1 012 litres/jour/résidence  
Une résolution serait nécessaire pour mandater la MRC de La Matapédia afin de régulariser la fuite d'eau à la station de pompage et d'y installer un débitmètre.

**Katie St-Pierre:** Rien pour ce mois-ci

### 96-18

#### **Mandat à la MRC de La Matapédia**

Proposé par Richard Fournier et résolu que le conseil municipal mandate la MRC de La Matapédia afin de régulariser la fuite d'eau à la station de pompage et d'y installer un débitmètre. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Au point 23a de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population que la MRC de La Matapédia accepte de faire le banquet des maires 2021 à St-Cléophas.*

### 97-18

#### **Concassé – Stationnement**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate et autorise Katie St-Pierre et Jessy Boulanger à faire l'achat de deux voyages de concassé 0½ pour étendre dans les deux stationnements de l'Hôtel de Ville. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

### 98-18

#### **Levée de la séance**

Proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures quarante minutes (20h40). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice général et sec.-très.